



# ARRÊST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Qui autorise le Sieur GUILLOT à signer, au lieu & place du Sieur OBLET, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts subséquents, pour le payement de la liquidation des Papiers du Canada.*

Du 14 Octobre 1767.

## EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

**L**E ROI étant informé de la mort du Sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majesté avoit nommé & commis par son Arrêt du 2 Juillet 1764, pour signer le cinquième des Coupons d'intérêt des reconnoissances ordonnées par le même Arrêt, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada; & qu'il est nécessaire de le remplacer pour cet objet. A quoi voulant pourvoir; oui le rapport: **LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL**, a nommé & commis le Sieur Louis Guillot, pour signer,

au lieu & place dudit Sieur Oblet, le cinquième Coupon des reconnoissances qui seront expédiées, à compter de ce jour, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada, ordonnée par l'Arrêt du 29 Juin 1764 & autres Arrêts subséquents: Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit lû, publié & affiché par-tout où besoin sera. **FAIT** au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil sept cent soixante-sept.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.